

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 présents et 1 pouvoir)

Date de la convocation du conseil municipal : 4 décembre 2020

Date d'affichage : 4 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 14 décembre, à 19 h

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Nadia LEFAY, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS

Pouvoirs 1 excusés : Chantal BRIANE donne pouvoir à François DEYSSON,

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1.2/2020-0__

OBJET : Dossier d'information communal sur les risques majeurs

Jacques ILLIEN

PRESENTE

le Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs (*DICRIM*). Ce document est le préalable à la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (*PCS*).

Le DICRIM a été rédigé à partir du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (*DDRM*) établi par la Préfecture de Seine et Marne.

Jacques ILLIEN

RAPPELLE

que le DICRIM est un document destiné aux administrés qui explique la conduite à tenir par ces derniers lorsqu'un risque majeur est identifié sur la commune.

Le PCS, quant à lui, est un document à usage interne des élus qui décline les procédures à mettre en œuvre lorsqu'un risque majeur est identifié sur la commune.

Le DICRIM présenté en séance n'appelle pas de modifications particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs (*DICRIM*) de la commune de VILLECERF.

Le maire

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 15 décembre 2021,
Le Maire, François DEYSSON
Acte rendu exécutoire après publication, le 15 décembre 2021